

## DÉLIBÉRATION MODIFICATION NOM DU SYNDICAT

Monsieur le Président expose à l'Assemblée, que la FNCCR a déposé la marque « territoire d'énergie ».

Cette marque a pour vocation à fédérer nos activités dans le domaine de l'énergie, en se dotant d'une identité commune, facilement identifiable en tous points du territoire.

Le choix « territoire d'énergie » répond ainsi à plusieurs exigences :

- Un terme facile à mémoriser,
- Porteur de sens, en unissant deux mots qui définissent à la fois une implantation et une compétence, les énergies ;
- Porteur de dynamisme avec la seconde signification du mot « énergie » ;
- Porteur de dynamisme aussi avec le caractère aérien du graphisme ;
- Graphisme qui décline la lettre E pour lui associer des rayons du soleil, des pales d'éoliennes, des feuilles...

En terme de communication, « territoire d'énergie » est une marque qui peut être utilisée en remplacement de Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- De valider le terme « territoire d'énergie du PUY-DE-DOME » en lieu et place de Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-De-Dôme
- De valider l'adhésion à la chartre de la FNCCR
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en place de cette modification de nom.

Les opérations de vote se sont déroulées de la manière suivante :

Nombre de membres en exercice	.....	257
Nombre de délégués présents	.....	130
Nombre de pouvoirs	.....	09
Pour : 124    Contre : 4    Abstention : 11		

Certifié exécutoire par Monsieur Bernard VEISSIERE, Président compte tenu de la transmission en préfecture le 31/03/2017  
Et de la publication le 31/03/2017

Fait à Cournon d'Auvergne, le 25 mars 2017  
Pour copie conforme  
Le Président du SIEG

Bernard VEISSIERE

